

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE N°6

-

8 avril 2024

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 avril 2024 - SÉANCE N° 6

La séance du 8 avril 2024 se tient avec un quorum de 19 membres présents, Madame la Principale ouvre la séance à 18h05.

Madame SCHAEFFERT, représentante des Parents d'élèves, est désignée secrétaire de séance.

Madame la Principale soumet le procès-verbal de la séance du 19 février 2024 à l'approbation des membres du Conseil d'Administration qui l'adoptent en l'état à l'unanimité.

Madame la Principale demande aux membres du CA leur accord pour débiter par le compte financier afin de libérer Madame FAUGER, Agent comptable, qui a un impératif et ne peut pas rester jusqu'à la fin du CA.

AFFAIRES FINANCIÈRES ET MATÉRIELLES

▪ **COMPTE FINANCIER 2023**

Madame La Principale présente le budget de 2023, compare les montants avec ceux de 2022 et détaille certains points de dépenses plus élevées par rapport à 2022.

Présentation du compte financier par Madame FAUGER, Agent comptable.

Tous les chiffres sortent du logiciel et sont les résultats de 2023.

- Madame FAUGER annonce que le budget est déficitaire : – 14 151,51 €
- Madame FAUGER explique la différence entre CAF (Capacité d'Autofinancement) et IAF (Insuffisance Autofinancement). Le budget 2023 se retrouve en insuffisance de – 5 404,40 €, ce manque sera puisé dans le fonds de roulement.
- Fonds de roulement : le collège se retrouve avec un fonctionnement à la journée de 1 839,19 € avec une réserve de 30 jours de fonctionnement soit 55 175,78 €
- Besoin en fonds de roulement et trésorerie : le besoin de 2023 est de - 82 019,13 €

Ce qui nous donne : $FDR - BFR = - 99\,316,41 \text{ €} - 82\,019,13 \text{ €} = 181\,335,54 \text{ €}$ soit un bon niveau de fonctionnement.

- Autonomie financière :

FDR (Fonds De Roulement) : 99 316,41 € soit en théorie 54 jours.

Au 31/12/2023 FDR net 99 316,87 € – stocks 7 175,87 € – créances douteuses 9 294,63 € – réserve fonctionnement 55 175,78 € = FDR mobilisable 27 670,13 €.

Les parents se demandent ce que sont des créances douteuses.

Monsieur le Gestionnaire explique que ce sont les impayés des voyages, de la demi-pension et/ou de l'internat.

Monsieur le Gestionnaire et Madame l'Agent comptable expliquent les différentes étapes des relances pour les familles.

Monsieur le Principal-Adjoint explique que certains parents ne complètent pas forcément les dossiers pour obtenir l'aide du département.

Madame l'Agent comptable explique qu'elle a la possibilité si besoin de faire le prélèvement à la source mais ne souhaite vraiment pas y avoir recours.

Madame la Principale évoque la possibilité de mettre en place un système de prélèvement mensuel en début de mois.

- ✓ Départ de Mme DEHAUD, représentante des personnels, à 18h48.

Le Conseil d'Administration adopte le compte financier de l'année d'exercice 2023 sans remarque.

VOTE - Approuvé à l'unanimité

Le Conseil d'Administration affecte le résultat du compte financier de l'exercice 2023 sur un compte de réserve unique pour un montant de – 6 139,93 €

VOTE - Approuvé à l'unanimité

L'Agent comptable a donné un avis réservé pour un prélèvement sur le FDR car il passe à 27 jours au lieu de 30 mais comme la trésorerie est bonne, elle ne s'y oppose pas. Cependant, il faudra veiller à être vigilant pour rester plutôt à 30 jours.

- ✓ Départ de Madame l'Agent comptable à 18h50.

▪ DBM POUR VOTE

Monsieur le Gestionnaire propose une Décision Budgétaire Modificative avec un prélèvement sur le FDR.

- ✓ Départ de Mme RISTOR à 19h00.

La DBM n°7 est adoptée par le Conseil d'Administration. Elle comporte un prélèvement sur les fonds de roulement à hauteur de 11 469,13 € répartis comme suit : 11 469,13 € en fonctionnement et 0,00 € en capital, 9 606,88 € au service général et 1 862,25 € au SRH.

VOTE - Approuvé à l'unanimité

▪ CONTRATS

Madame la Principale explique aux membres du CA que la société « Vendée Bureau » a été rachetée par la société « Koesio ». Elle demande donc l'autorisation de signer une nouvelle convention, strictement identique à la précédente, mais stipulant le nom de la nouvelle société.

Le Conseil d'Administration autorise le Chef d'établissement à signer un contrat de location avec la société KOESIO pour un montant trimestriel de 1 321,71 € HT € pour la location de 5 photocopieurs

VOTE - Approuvé à l'unanimité

Madame la Principale explique aux membres du CA que l'établissement souhaite signer un contrat pour l'utilisation de deux badges autoroutes. Cela simplifiera les démarches et évitera aux personnels de faire l'avance du péage.

Le Conseil d'Administration autorise le Chef d'établissement à signer un contrat pour l'utilisation de deux badges avec la société Ulys-Vinci autoroutes-autoroutes du sud de la France

VOTE - Approuvé à l'unanimité

▪ TARIF DIVERS

Madame la Principale présente le tarif pour la location chambre du logement vide aux professeurs qui pourraient en avoir besoin. Prix de la nuitée : 20€ TTC charges comprises.

Le Conseil d'Administration fixe le tarif d'une nuitée dans le logement 80G à 20,00 € TTC, charges comprises.

VOTE - Approuvé à l'unanimité

▪ DBM ET DÉCISIONS DE L'ORDONNATEUR POUR INFO

Monsieur le Gestionnaire présente et détaille des décisions de l'ordonnateur et des décisions budgétaires modificatives pour information.

AFFAIRES PEDAGOGIQUES, VIE SCOLAIRE ET VIE DE L'ETABLISSEMENT

▪ Présentation du calendrier de fin d'année

Madame La Principale explique le calendrier de fin d'année et en particulier le fait qu'une demi-journée sera banalisée pour préparer la rentrée prochaine dans le cadre du « Choc des savoirs ». Elle rappelle les dates des examens (CFG, oral de soutenance, épreuves ponctuelles du DNB et corrections).

Le Conseil d'Administration autorise l'organisation du temps scolaire proposé par le chef d'établissement

VOTE - Approuvé à l'unanimité

▪ CONVENTION CHORALLEGES 2024

Madame la Principale rappelle aux membres du CA qu'une partie des frais de transport sera pris en charge par le Département dans le cadre d'une convention RPH qui a déjà été votée lors d'un précédent CA.

Le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer une convention pour l'organisation de l'action Chorallège et notamment les transports, le règlement des factures et l'établissement des mémoires pour le remboursement des sommes non prises en charges par le Département de la Vendée dans le cadre de la convention RPH et ce proportionnellement aux effectifs transportés.

VOTE - Approuvé à l'unanimité.

▪ CONVENTIONS DE STAGE 2024-2025

Madame la Principale précise que les conventions de stages 2024-2025 ont été très peu modifiées : seule la forme change pour plus de cohérence.

Le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer des conventions de stages à destination des élèves de 3^{ème} SEGPA

VOTE - Approuvé à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer des conventions de stages à destination des élèves de 4^{ème} SEGPA

VOTE - Approuvé à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer des conventions de stages à destination des élèves de 3^{ème} et 4^{ème} générale

VOTE - Approuvé à l'unanimité.

▪ **CONVENTIONS PAFI (PARCOURS AMENAGE FORMATION INITIALE)**

Madame la Principale présente les conventions PAFI et explique ce qu'est un parcours aménagé. Elle ajoute qu'un élève du collège va en bénéficier.

Le Conseil d'Administration autorise le Chef d'établissement à signer des conventions relatives à l'organisation de stages à destination des élèves du collège dans le cadre d'un PAFI (Parcours Aménagé de Formation Initiale)

VOTE - Approuvé à l'unanimité.

QUESTION DIVERSE

▪ **FLOCAGE DU MINI-BUS**

M. GUYONNET, représentant du personnel, présente la possibilité de trouver des financements en floquant le minibus avec des sponsors. Les bénéfices peuvent aller de 500 à 1 500 € par flocage pour un contrat de 3 ans.

Avant de prendre une décision, les membres du CA aimeraient connaître les partenaires susceptibles d'être intéressés et le coût pour retirer les flocages au bout des 3 ans.

La question sera à l'ordre du jour du prochain CA et les réponses seront apportées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h55

La Secrétaire de séance



Mme Fanny SCHAEFFERT

La Présidente



Mme Jocelyne EDWARDS